



RÉSOLUTION 33-5

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ÉTAT DE PRÉPARATION EN CAS DE PANDÉMIE

ATTENDU QUE la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada a adopté en 1998 l'*Entente internationale sur l'aide pour la gestion des urgences (International Emergency Management Assistance Compact)* qui prévoit que les États et les provinces se portent une assistance mutuelle pour la gestion des urgences ou des catastrophes ayant fait l'objet d'une déclaration en bonne et due forme de la part du gouverneur ou du premier ministre de l'administration concernée;

ATTENDU QUE le virus de la grippe pandémique (H1N1) de 2009 est une nouvelle souche du virus de la grippe contre laquelle très peu de gens possèdent une immunité naturelle et qu'un vaccin est en cours de fabrication et devrait être offert pour la distribution publique cet automne;

ATTENDU QUE la première vague de la pandémie a eu des effets divers sur chacune des administrations de la région, et qu'une hausse de l'activité est prévue pour la période de l'automne ou de l'hiver 2009, au moment où une deuxième vague pourrait frapper la région;

ATTENDU QUE toutes les administrations affectent des ressources financières et humaines pour aider à prévenir et à contenir les éclosions à l'appui des incroyables efforts déployés par les ministères de la Santé et les organismes de santé publique à l'échelle du continent pour s'attaquer à la grippe H1N1;

ATTENDU QU'une intervention contre la grippe H1N1 exige une coopération solide et des efforts de coordination de la part de tous les ordres de gouvernement et les responsables communautaires;

ATTENDU QUE les provinces et les États continueront de travailler sur des mécanismes rapides et efficaces pour intervenir de façon optimale en cas d'éclosions de grippe H1N1, où qu'elles soient;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada reconnaisse la qualité du travail accompli par le Groupe international de gestion des urgences (GIGU) et qu'elle encourage sa continuation;

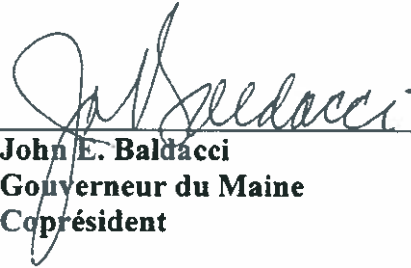
IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les premiers ministres et les gouverneurs reconnaissent les effets que la grippe H1N1 pourrait avoir sur leurs citoyens et qu'ils s'engagent à poursuivre leur collaboration en vue de diminuer l'incidence de la grippe;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada s'efforceront d'accroître le recours à l'entente existante et à ses mécanismes connexes afin d'améliorer la collaboration et l'échange de renseignements en vue d'atteindre la mise en œuvre optimale des mécanismes de gestion des urgences et la gestion stratégique de l'intervention régionale dans le contexte de la pandémie actuelle.

Adoptée à la 33^e Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada à Saint John (Nouveau-Brunswick), le 15 septembre 2009.



Shawn Graham
Premier ministre du Nouveau-Brunswick
Coprésident



John E. Baldacci
Gouverneur du Maine
Coprésident